
**COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION
DES THONIDÉS DE L'ATLANTIQUE (ICCAT)**

Communiqué de presse de la réunion annuelle de l'ICCAT de 2015

17 novembre 2015

ST JULIANS, MALTE -Les îles maritimes historiques de Malte ont servi de cadre à la tenue de la 24^e réunion ordinaire de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT) du 10 au 17 novembre 2015. La réunion a été honorée par la présence de M. Karmenu Vella, Commissaire européen à l'environnement, aux affaires maritimes et à la pêche, de M. Roderick Galdes, Secrétaire d'État chargé de l'agriculture, de la pêche et des droits des animaux et de Mme Andreina Fenech Farrugia, Directrice générale du Département de la pêche et de l'aquaculture.

La réunion annuelle a rassemblé 45 Parties contractantes et deux Parties, Entités ou Entités de pêche non contractantes coopérantes. L'assistance, en qualité d'observateurs, de six organisations intergouvernementales et 25 organisations non gouvernementales, a complété la participation. Au total, 524 délégués (sur 623 inscrits) ou représentants des organisations présentes, ont participé à l'événement. Ce niveau remarquable d'assistance renforce l'importance accrue de l'ICCAT comme référence mondiale dans le domaine de la gestion durable des ressources halieutiques.

La Commission s'est réunie à Malte dans le but d'évaluer les résultats du plan de travail de 2015 ainsi que l'état actuel d'application des mesures réglementaires en vigueur et afin d'établir les stratégies et les mesures de gestion pour l'avenir. Au cours de l'année 2015, deux espèces ont fait l'objet d'une évaluation de stock scientifique exhaustive : le **thon obèse** (*Thunnus obesus*, espèce tropicale) et le **requin peau bleue** (*Prionace glauca*, requin océanique et épipélagique). Le stock de thon obèse a bénéficié d'une attention toute particulière étant donné que l'état d'exploitation actuel de cette importante ressource a été traité. Les autres espèces relevant du mandat de l'ICCAT (c'est-à-dire les thonidés tempérés, les autres thonidés tropicaux, les thonidés mineurs, les espèces d'istiophoridés et les prises accessoires de requins) n'ont pas été oubliées et des progrès ont été accomplis afin de garantir que ces groupes d'espèces bénéficient également d'une gestion durable.

Le Comité scientifique est parvenu à la conclusion que le stock de thon obèse est actuellement surexploité et qu'il y a surpêche. Parmi la gamme d'avis scientifiques proposés, la Commission a adopté la *Recommandation de l'ICCAT sur un programme pluriannuel de conservation et de gestion pour les thonidés tropicaux* (assortie d'un jeu complet de dispositions sur des limites de capture (thon obèse et albacore), des limites à la capacité de pêche, une régulation de la pêche sous DCP, des fermetures spatio/temporelles, le contrôle et la surveillance, etc.). Il est à noter notamment que le total des prises admissibles (TAC) pour le **thon obèse** a été fixé à 65.000 t au titre de 2016, 2017 et 2018. Le TAC pour l'**albacore** a été maintenu à 110.000 t au titre de 2016 uniquement (niveau qui devra être révisé en tenant compte de l'évaluation de stock de 2016). Il est escompté que ce programme pluriannuel permette au stock de thon obèse de se rétablir et d'être exploité de manière optimale à l'avenir. La Commission a également adopté la *Recommandation de l'ICCAT visant à constituer un groupe de travail ad*

hoc sur les dispositifs de concentration des poissons (DCP) qui renforce les termes de référence (approches scientifiques et collaboratives plus larges) de ce groupe de travail, établi en 2015.

En adoptant la *Recommandation de l'ICCAT visant à établir des règles de contrôle de l'exploitation s'appliquant au stock du germon de l'Atlantique Nord*, la Commission a démontré son engagement à adopter un cadre d'évaluation de la stratégie de gestion (MSE). Cet engagement a été renforcé avec l'adoption d'une recommandation générale, prévoyant des définitions et des procédures associées à l'élaboration de règles de contrôle de l'exploitation et d'une évaluation de la stratégie de gestion.

La Commission a également adopté deux nouvelles réglementations relatives à la conservation des espèces d'istiophoridés. La première vise à renforcer davantage le programme de rétablissement des stocks de makaire bleu et de makaire blanc. La deuxième améliore la mesure de conservation actuelle du stock d'espadon de l'Atlantique Sud.

En ce qui concerne les espèces de requins capturées comme prise accessoire dans les pêcheries relevant de l'ICCAT, la Commission a adopté une mesure de gestion pour le **requin-taupe commun** : *Recommandation de l'ICCAT sur le requin-taupe commun capturé en association avec les pêcheries de l'ICCAT*.

La Commission a examiné, à sa réunion annuelle, d'autres mesures de conservation et de gestion importantes visant à renforcer les instruments décisionnels de l'ICCAT. Deux résolutions ont été adoptées, l'une portant sur l'application d'une approche écosystémique à la gestion des pêches, et l'autre concernant l'utilisation d'une approche de précaution lors de la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT.

La Commission a démontré, une fois de plus, son engagement à faire usage de la meilleure information scientifique disponible, en adoptant une résolution qui établit, au sein de la structure globale du Groupe de travail permanent dédié au dialogue entre halieutes et gestionnaires des pêcheries (SWGSM), un groupe de travail technique chargé d'améliorer les données. La Commission renforce son engagement total envers les activités scientifiques en approuvant les demandes budgétaires de 2016 du Comité scientifique ainsi que son plan stratégique quinquennal. Le Programme de marquage des thonidés tropicaux de l'océan Atlantique (AOTTP), adopté l'an dernier (doté d'un budget d'environ 20 millions d'euros pour cinq ans) a été lancé avec le recrutement d'un coordinateur scientifique.

La Commission, à travers le SWGSM, continue à donner son appui au renforcement du dialogue entre les scientifiques et les gestionnaires. A cette fin, une troisième réunion du SWGSM est prévue en 2016.

Étant donné que les niveaux de capture au titre de 2016 pour de nombreuses espèces relevant de l'ICCAT avaient déjà été fixés en 2013 et 2014, la Commission a eu le temps de se pencher sur d'autres questions d'importance, notamment celles concernant le **suivi**, le **contrôle** et la **surveillance (MCS)** dans la lutte sans relâche qu'elle livre aux activités de pêche illicites, non déclarées et non réglementées (IUU). La mise en œuvre intégrale du système électronique de documentation des captures de thon rouge (eBCD) constitue une priorité. Compte tenu de la nature et de la complexité de ce projet, l'ICCAT a adopté une recommandation supplémentaire destinée à fournir une certaine souplesse dans la mise en œuvre du eBCD, en repoussant jusqu'à 2017 le développement complet du projet. La Commission a également

pris l'initiative de renforcer son système de suivi des navires (VMS) en approuvant le renouvellement de toute l'infrastructure VMS (logiciel et matériel).

Les délibérations du Comité d'application ont, une fois de plus, démontré que les Parties contractantes et les non-membres coopérants sont restés vigilants en ce qui concerne la mise en œuvre des **mesures de conservation et de gestion** de l'ICCAT. Aucune Partie contractante et aucun non-membre coopérant n'a été identifié en vertu de l'instrument relatif aux mesures commerciales qu'invoque l'ICCAT dans les cas d'insuffisances d'application. Toutefois, 25 Parties contractantes et non-membres coopérants recevront des lettres de préoccupation qui leur expliqueront dans le détail les domaines spécifiques où des améliorations sont requises.

La Commission a poursuivi les travaux en vue de faciliter la deuxième évaluation des performances de l'ICCAT. Le processus de Kobe a également été mis sur la table et la Commission considère qu'il s'agit d'un processus continu.

Les scientifiques et les gestionnaires de l'ICCAT ont prévu un calendrier très ambitieux pour 2016. Au total, plus de 10 réunions scientifiques sont prévues, auxquelles viendront s'ajouter plusieurs réunions intersessions des groupes de travail de la Commission, dont celles indiquées auparavant. Les résultats de ces réunions constitueront la base des délibérations de la **prochaine réunion annuelle** de l'ICCAT. Nous vous invitons à consulter les mises à jour, les détails sur les lieux de réunion et d'autres informations sur la page web de l'ICCAT (www.iccat.int), à la rubrique « Réunions ».

L'ICCAT est également fière d'annoncer l'élection du nouveau Président, M. Martin Tsanemyi, du Ghana. M. Tsanemyi devient le premier président de la Commission de l'ICCAT originaire d'Afrique. La Commission a remercié le Président sortant, M. Stefaan Depypere de l'Union européenne, pour son excellent travail tout au long de son mandat. La Commission a ensuite élu M. S. Depypere (UE) aux fonctions de premier vice-président et M. R. Delgado (Panama) aux fonctions de second vice-président.

Finalement, l'ICCAT souhaite exprimer sa plus sincère reconnaissance à toutes les personnes qui, directement ou indirectement, à titre individuel ou en qualité de représentants, ont rendu possible cette réunion.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter :

Driss Meski

Secrétaire exécutif de l'ICCAT

Tél : +34/91 41 65 600

Email : driss.meski@iccat.int

www.iccat.int

RECOMMANDATIONS ET RÉSOLUTIONS ADOPTÉES EN 2015

- Recommandation de l'ICCAT visant à constituer un groupe de travail ad hoc sur les dispositifs de concentration des poissons (DCP)
- Recommandation de l'ICCAT sur un programme pluriannuel de conservation et de gestion pour les thonidés tropicaux
- Recommandation de l'ICCAT visant à établir des règles de contrôle de l'exploitation s'appliquant au stock du germon de l'Atlantique Nord
- Recommandation de l'ICCAT sur la conservation de l'espadon de l'Atlantique Sud
- Recommandation de l'ICCAT sur le requin-taube commun capturé en association avec les pêcheries de l'ICCAT
- Recommandation de l'ICCAT visant à renforcer davantage le plan de rétablissement des stocks de makaire bleu et de makaire blanc
- Recommandation de l'ICCAT sur le développement de règles de contrôle de l'exploitation et d'une évaluation de la stratégie de gestion
- Recommandation de l'ICCAT visant à clarifier et amender des aspects du programme de documentation des captures de thon rouge de l'ICCAT afin de faciliter l'application du système eBCD
- Recommandation de l'ICCAT amendant les délais de deux recommandations de l'ICCAT
- Résolution de l'ICCAT établissant des directives aux fins de la mise en œuvre de la *Recommandation de l'ICCAT sur les pénalisations applicables en cas de non-respect des obligations de déclaration* [Rec. 11-15]
- Résolution de l'ICCAT concernant l'application d'une approche écosystémique à la gestion des pêches
- Résolution de l'ICCAT concernant l'utilisation d'une approche de précaution lors de la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT
- Résolution de l'ICCAT portant sur les critères pour l'allocation de possibilités de pêche